

La Famille Simon

Louis Simon et Augustine Klein, tous deux de la communauté des gens du voyage, s'étaient sans doute mariés au début des années 20, à une date qui reste à préciser. Louis Simon était né le 11 mars 1898 à Périgueux où ses parents, André Simon âgé de 42 ans, vannier et Ernestine, Philomène Mayeur, « sans domicile fixe » étaient « de passage à Périgueux ». Augustine Klein était née le 17 avril 1901 à Varaizé (Charente-Maritime), fille de Théophile Klein, 19 ans, colporteur et de Marie, Germaine Lenestour, 18 ans. Elle fut reconnue et légitimée lors du mariage de ses parents le 10 mars 1902 à la mairie de Cognac (Charente). Au gré du nomadisme de la famille naquirent 7 enfants, Joseph le 13 novembre 1922 à Ribérac (Dordogne), Léon le 16 décembre 1924 à Ruelle (Charente), Émile le 23 janvier 1927 à Saint-Martin-les-Melle (Deux-Sèvres), Rose le 19 juin 1929 à Échiré (Deux-Sèvres), Roger le 1^{er} août 1932 à Niort (Deux-Sèvres), Paul le 11 novembre 1933 à Frontenay-Rohan-Rohan (Deux-Sèvres) et enfin Violette née le 13 janvier 1939 à Poitiers (Vienne). Comme le montre la dernière naissance, la famille semble s'être sédentarisée à Poitiers dans la seconde moitié des années 30, vivant en roulotte sur un terrain proche du quartier Aboville, et actuellement rue du Père de la Croix. Louis Simon exerçait le métier de terrassier, lui et ses enfants vivant vraisemblablement de petits emplois informels auprès de la population de Poitiers.

Arrestation et internement.

Selon leur dossier aux archives départementales de la Vienne (AD 86 109 W 35), ils furent internés au camp des nomades de la route de Limoges le 11 janvier 1941, le registre indiquant « autorité ayant prescrit l'arrestation : Allemande sans arrêté ». Cependant, un autre dossier d'archives (AD 86 1 W 590) donne une tout autre vision de cette arrestation. Le 4 janvier 1941, une lettre de dénonciation parvint au Préfet de la Vienne : (l'orthographe est respectée, probablement volontairement dégradée) :

« Monsieur le Préf, une régulation bien utile il sagie du nomade Simon boulevard aboville aprais avoir démolie les ouvertures du batiment du petit poligone ile quontinue mientenent a quoupé les arbres pourquoi nestil pas parqué quome sé quamarad sur tous que ses un fénéan de 1r choix et un ivrogne un vétéré Recevée la surence de mont resspès ».

Le Préfet de la Vienne fit suivre le courrier au Commissaire de police dès le 6 janvier : « le priant de vouloir bien prescrire une enquête sur les faits signalés par la présente lettre et si l'intéressé rentre dans la catégorie des nomades, il y aura lieu de le faire conduire au camp de la route de Limoges ». Dès le 11 janvier deux inspecteurs de la Sûreté rendent un rapport au Commissaire de police :

« ... Ils vivent en roulotte sur un terrain appartenant à un M. Boutin domicilié Fg du Pont neuf à Poitiers. Avant les hostilités, les époux Simon exerçaient la profession de vanniers, actuellement le père et le fils travailleraient pour le compte des autorités d'occupation. La famille Simon ne possède aucun carnet anthropométrique ou forain, elle serait à Poitiers depuis plusieurs années. D'après les renseignements recueillis, le père et le fils aîné s'enivrent assez fréquemment, ils causent du scandale, profèrent vis à vis l'un de l'autre des menaces de mort accompagnés de cris orduriers et ceci devant les enfants des habitants du boulevard Abboville. Il est exact que le sus-nommé a coupé des pieds d'acacias (sic) sur le terrain militaire du Petit Polygone situé à proximité. Les voisins s'accordent à dire que toutes les nuits, ils entendent vers les 2 ou 3 heures de la nuit, le bruit causé par quelqu'un abattant du bois ; J'ai constaté qu'un pied d'acacia (sic) fraîchement coupé, avait été transporté du Petit polygone au campement du nommé Simon, les traces laissées sur la neige étaient encore très apparentes. Les habitants du voisinage demandent qu'ils soient conduits au campement des

nomades de la route de Limoges en raison des faits sus-mentionnés et ensuite tant au point de vue hygiène qu'au point de vue sécurité publique ».

En marge est écrit : « Mettre les Simon au camp de la route de Limoges, Urgent ». Le 14 janvier, le Préfet après réception du rapport écrit au commissaire de police :

« Je vous prie de prendre toute disposition utile et de faire toute diligence pour que cette famille soit conduite au camp de nomades et placée sous surveillance spéciale ». Ils furent internés en fait le 18 janvier comme en témoigne (même cote) le rapport de deux gardiens de la paix « Ce jour, à 10 h 30 nous avons conduit au camp des nomades route de Limoges, la famille Simon qui a été remise au directeur ».

Tentatives de libération.

A rebours de ce tableau très négatif dressé par les autorités policières et préfectorales, plusieurs interventions demandant la libération du camp de la famille Simon témoignent au contraire d'une sociabilisation certaine dans la ville de Poitiers et de relations susceptibles de les secourir. La première intervient le 3 mai 1941. Elle émane de Daniel Gendreau, avocat à la Cour, 21 rue de la Marne, pour soutenir une demande de libération de Louis Simon (AD 86 109 W 67). Le Préfet qui transmet la demande le 20 mai à la *Feldkommandantur* 677 reprend les éléments de l'enquête de janvier, retenant les éléments les plus à charge : « La famille Simon a été internée au camp de nomades en janvier 1941 à la suite d'un rapport de police et de plaintes émanant des habitants du quartier. Le père et le fils aîné s'enivraient fréquemment, causaient du scandale, proféraient vis à vis l'un de l'autre des menaces de mort accompagnées de cris orduriers et ceci devant les habitants du boulevard Abboville. D'autre part ils coupaient pour faire du feu les arbres situés dans le terrain militaire du Petit Polygone situé à proximité. Ce sont les raisons pour lesquelles toute la famille a été internée au camp de la route de limoges et placée sous surveillance spéciale ». Un tel rapport ne pouvait bien évidemment pas encourager l'autorité allemande à accepter une libération.

Une seconde demande est formulée le 18 juin 1941 cette fois par le Maire de Poitiers. La demande de Jacques Masteau est en faveur d'Augustine Simon née Klein :

« J'ai l'honneur d'appeler votre plus bienveillante attention sur la demande formulée par Madame Simon Louis, actuellement au camp des Réfugiés route de Limoges, qui serait très désireuse d'être libérée de ce camp. Domiciliée depuis plusieurs années à La Jarrie (Charente-Inférieure) où l'intéressée est propriétaire d'une maison, Mme. Simon espère qu'il sera possible de donner une suite utile à cette demande. Avec mes remerciements d'avance pour ce que vous pourrez faire en la circonstance, je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet l'expression de mes sentiments les meilleurs et les plus distingués ».

Cette demande s'appuie manifestement sur le fait que propriétaires d'une maison, les Simon ne pouvaient être considérés comme nomades et sans domicile fixe. De fait le registre du camp de la route de Limoges (AD 86 109 W 313) indique comme adresse pour Louis Simon « possède une maison à La Trigale, commune de Croix-Chapeau dans le canton de la Jarrie près de La Rochelle qu'il a quitté depuis une dizaine d'années pour travailler à Poitiers ». En toute hypocrisie puisqu'il a lui-même chargé dans son précédent rapport la famille Simon, le Préfet répond le 25 juin : « Monsieur le député... J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'il ne m'est pas possible de donner suite à cette demande, la *Feldkommandantur* de Poitiers ayant décidé le 3 juin 1941, qu'aucune libération du camp des nomades ne pourrait plus avoir lieu ».

Une troisième tentative de libération est faite le 15 juillet 1941 par Mme. Blanc, Clinique moderne, 32 rue de la Marne à Poitiers, en faveur cette fois d'Émile Simon alors âgé de 14 ans :

« Monsieur le Préfet, Après avoir fait une démarche auprès de Monsieur le Directeur du camp des nomades, Route de Limoges, pour demander un jeune garçon de 14 ou 15 ans pour une ferme, j'ai su qu'un nommé Simon Émile pourrait remplir cet emploi et qu'il semblait recommandable. Je m'adresse donc à vous Monsieur le Préfet pour savoir si ma demande peut être prise en considération et en ce cas, veuillez je vous prie me faire connaître la marche à suivre pour remplir toute formalité... ». Or Clotilde Blanc née Saurais (née le 3 juin 1898 à Poitiers) est une figure importante de la Résistance à Poitiers. Sage-femme dirigeant une clinique rue de la Marne, elle s'engagea très tôt dans la Résistance devenant l'une des responsables pour la Vienne du réseau d'évasion Marie-Odile, réseau dont le travail principal dans le département était de faire franchir la ligne de démarcation. Arrêtée puis déportée « NN » à Ravensbrück par le convoi parti de Paris le 16 mars 1944 (matricule 34104), elle mourut au camp de Ravensbrück le 4 août 1944. Son intervention en faveur d'un jeune garçon de 14 ans montre à la fois les tentatives des résistants poitevins pour venir en aide aux internés du camp de Poitiers, mais aussi l'existence d'une socialisation certaine de la famille Simon au sein de la population poitevine. La réponse du Préfet le 26 juillet 1941 différente par ses arguments de celle du 25 juin montre cependant la même volonté de se protéger avec des arguments spécieux derrière une soi-disant volonté allemande : « Madame , en réponse à votre lettre de 15 juillet courant par laquelle vous avez sollicité l'autorisation d'employer à des travaux de ferme le nommé Simon Émile actuellement interné au camp des nomades de Poitiers, j'ai l'honneur de vous faire connaître que, par ordre des autorités d'occupation, les nomades ne peuvent plus être embauchés individuellement, mais par équipes seulement... ».

Emprisonnements

A partir de l'été 41, les chances de libération rapide de la famille Simon disparaissent et ses membres se trouvent confrontés aux conditions de vie de plus en plus difficiles du camp. C'est dans ce contexte particulier que Joseph Simon est condamné pour vol par un Jugement du Tribunal correctionnel de Poitiers, le 18 septembre 1941. Dans le journal « L'Avenir de la Vienne », édition du vendredi 19 septembre 1941, il est noté : « Vol d'une couverture de laine et de deux draps – Joseph Simon, âgé de 18 ans, résidant au camp de nomades, a volé une couverture de laine et deux draps. Après plaidoirie de Me Masteau, le tribunal le condamne à un mois de prison. » Face à ce vol, manifestement un vol de la misère, peut-être lié aux difficiles conditions de vie au camp de la route de Limoges, c'est une nouvelle fois Jacques Masteau Maire de Poitiers et avocat qui vient plaider en faveur de Joseph Simon comme il était intervenu en juin de la même année en faveur de la mère de Joseph pour tenter de la faire libérer du camp. Emprisonné le 15 octobre 1941 à la maison d'arrêt de Poitiers, la prison de la Pierre Levée, Joseph Simon fut à sa libération, le 14 novembre 1941 remis aux gendarmes du camp de la route de Limoges (registre d'écrou de la prison).

Selon le fichier « condamnations » des archives des services de Fernand de Brinon (cité dans le dictionnaire Dora), ce fut au tour d'Émile Simon d'être condamné le 16 octobre 1942, cette fois par le tribunal militaire de la *Feldkommandantur* 677 à une semaine de prison pour vol (sans doute aux dépens de l'armée d'occupation). Cependant Émile Simon n'apparaît pas sur les registres d'écrou de la Pierre Levée. En effet à l'été 1942, le développement de la *Sicherheitsdienst* (SIPO-SD) et le renforcement des pouvoirs qui lui furent confiées par l'occupant avait modifié la situation. La prison était passée sous son contrôle, plaçant au second plan les autorités françaises. A partir du 10 septembre 1942, une partie des condamnés de droit commun fut transférée au camp d'internement tout proche de la route de Limoges,

afin de libérer de la place pour les résistants pris en charge par la Gestapo. Dans le camp une partie des baraquements, les numéros 9 à 12 furent isolés du reste du camp pour servir de prison ; il est vraisemblable qu'Émile Simon fit sa semaine de prison dans cette partie proche de celle où il était ordinairement interné.

Déportation.

Le 13 janvier 1943, avec 67 autres internés, Louis Simon et ses deux fils aînés Joseph et Léon furent extraits du camp à la demande des autorités allemandes pour être envoyés au *Frontstalag* 122 de Compiègne-Royallieu (Oise) en même temps que plusieurs membres liés à la famille Lenestour (la belle-mère de Louis Simon était Germaine Lenestour). Ils furent ensuite déportés par le transport parti de Compiègne le 24 janvier 1943 en direction du camp de Sachsenhausen à Orianenburg (Allemagne).

Le 21 juin 1943 un nouveau convoi comprenant cette fois 25 internés du camp de la route de Limoges partit à nouveau vers Compiègne. Le groupe comprenait 5 jeunes Roms nés en 1926 et 1927, âgés de 15 à 17 ans, le plus jeune Jean Graff (né le 2 décembre 1927) n'ayant que 15 ans et demi. Émile Simon âgé de 16 ans en fait partie avec son camarade de camp Paul Dourlet-Duville (né le 25 mai 1926) qui avait donc huit mois de plus que lui. Tous deux sont déportés ensemble le 2 septembre 1943 vers le camp de Buchenwald où ils sont immatriculés ensemble sous les numéros 20700 pour Paul Dourlet-Duville et 20701 pour Émile Simon. Tous deux sont affectés à la fin de la période de quarantaine le 26 septembre 1943 à un *Kommando* du camp, celui de Dora. Émile Simon contraint au travail dans les tunnels souterrains de l'usine d'assemblage des V2, soumis à des conditions de vie et de travail inhumaines mourut le 12 décembre 1943 d'une congestion pulmonaire. Il est l'une des plus jeunes victimes du camp de Dora. Il était âgé de 16 ans. Son camarade Paul Dourlet-Duville survécut, rapatrié au début de mai 1945, mais mourut le 6 février 1956 à l'âge de 29 ans.

La famille Simon restée au camp de la route de Limoges, la mère Augustine Simon née Klein et ses quatre plus jeunes enfants, fut transférée au camp de concentration de nomades de Montreuil-Bellay (Maine-et-Loire) le 29 décembre 1943. Augustine Simon malade, fut internée sous surveillance à l'Hôtel-Dieu d'Angers. Elle y mourut le 27 mars 1944, âgée de 43 ans.

Son fils Léon Simon mourut (d'après L'« Holocaust Survivors and Victims Database ») le 27 juin 1944 au camp de Bergen-Belsen à l'âge de 19 ans. Son mari Louis Simon déporté à Sachsenhausen puis à Buchenwald, mourut dans ce camp le 7 mars 1945. Il allait avoir 47 ans. Des quatre membres de la famille déportés seul le fils aîné Joseph survécut.

L'acte de décès d'Émile Simon dressé à Paris le 15 septembre 2014 par la direction générale de l'Office des Anciens Combattants et Victimes de Guerre fut transcrit le 22 septembre 2014 à l'état civil de Poitiers. A ce jour, aucune trace mémorielle ne rappelle à Poitiers le souvenir de cette famille rom de Poitiers dont quatre membres sont morts victimes de la répression.